

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le 19/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_01-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

N° 17-05-2023-01 – Projet d'extension et d'aménagement d'une cour scolaire à l'école « Les Petits Papiers »

Monsieur le Maire rappelle que la commune est confrontée de longue date à l'exiguïté et aux caractéristiques de la cour de l'école publique qui ne bénéficie que de peu d'aménagements et notamment d'aucune zone ombragée et végétalisée.

Il rappelle qu'il s'agit d'une problématique ancienne pour laquelle, au-delà des quelques améliorations apportées au fil de l'eau, et des réflexions menées, la commune a, jusque-là, été confrontée à la problématique de la maîtrise foncière des tènements voisins indispensables à l'aboutissement de son projet d'agrandissement et d'aménagement de la cour.

Il précise qu'il a été décidé, en commission, de faire établir pour ce projet, un schéma de principe d'aménagement et de végétalisation par la société HISTOIRE DE JARDINS, paysagiste urbaniste, conseillé par le CAUE,

Il présente ce schéma de principe au conseil municipal.

Poursuivant, il indique que la commune a été destinataire, le 24 mars 2023, de la part de Maître Christelle GABORIT, notaire, domiciliée, Etude notariale, 5, Place de l'Eglise, 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles, bâtie pour la première, cadastrée section AH n°112 et 113, 17, et 19 rue du Général CHARETTE à SAINT ETIENNE DU BOIS d'une contenance cadastrale totale de 05a et 25ca, voisine de la cour des primaires,

Ces éléments exposés, il invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce projet d'agrandissement et d'aménagement mais encore sur le schéma de principe établi par la société HISTOIRE DE JARDINS,

Il ajoute que fort de la délégation qui est la sienne en matière de droit de préemption urbain, il envisage de l'exercer sur les parcelles AH 112 et 113 en précisant que la DIA les décrit comme en vente au prix de 75000 € + Frais d'acte notarié et en relevant qu'elles s'inscrivent, précisément, dans le périmètre du projet communal d'agrandissement et d'aménagement de la cour de l'école,

Il termine en invitant le conseil municipal à exprimer son avis sur ce prix et cette préemption envisagée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par adoption des motifs exposés par le maire et à 13 voix pour et 3 abstentions) :

- approuve le projet d'agrandissement et d'aménagement de la cour de l'école publique et le schéma de principe établi par la société HISTOIRE DE JARDINS pour ce projet,
- exprime son accord pour l'exercice du droit de préemption, délégué au maire, sur les parcelles cadastrées AH n°112 et 113 au prix de 75000 € outre les frais d'acte notarié,
- Mandate Monsieur le maire pour assurer la parfaite exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

N° 17-05-2023-02 – Cession d'un terrain communal sis Rue du Général Charette et cadastré AH 47, 48p, 49 et 50

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 avril 2023, le conseil, par délibération n°11-04-2023-03, a donné un accord de principe à la cession des parcelles AH47, 48p, 49 et 50

Il ajoute que la délibération n°11-04-2023-03 a fait l'objet d'une observation de la part du bureau de contrôle de légalité de la Préfecture, qui portait sur la non-évocation de l'Avis des Domaines.

Monsieur le Maire précise que l'Avis des Domaines a été sollicité le 7 avril dernier. Cet avis a été rendu le 26 avril 2023 sur la base d'une cession d'un terrain de 2008m² au prix de 133 000€ , soit 66.23€/m².

Monsieur le Maire précise que le terrain cédé au bailleur social PODELIHA ne représente qu'environ 1155m² puisque la voirie reste propriété communale. Et que PODELIHA propose d'acquérir le foncier à hauteur de 80 000€. Le prix de cession du terrain est donc de 69.26€/m²

Vu les articles L2121-29 du CGCT,

Vu les articles L2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que le terrain va permettre à PODELIHA de construire des logements sociaux,

Considérant que les parcelles sises Rue du Général Charette et cadastrées AH 47, AH 48p, AH49 et AH50 appartiennent au domaine privé communal, d'une surface estimée à 1155 m²,

Considérant l'Avis des Domaines en date du 26 avril 2023,

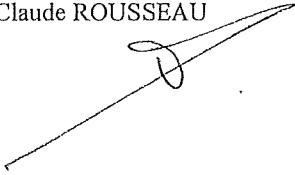
Le Conseil municipal est donc appelé à donner un accord à la cession de ce terrain et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

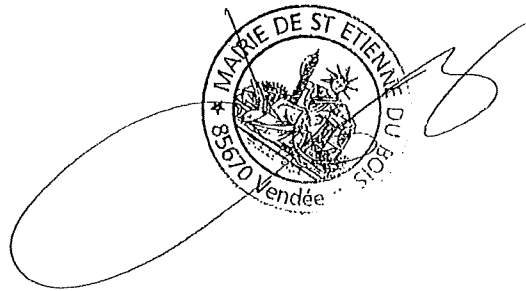
- Accepte la cession des parcelles sises Rue du Général Charette et cadastrées AH 47, AH 48p, AH49 et AH50, surface estimée à 1155 m², au prix de 80 000€;
- Autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droits commun.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023-03 – Restaurant scolaire : acquisition de mobilier

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les Commissions Jeunesse et Restauration et des agents communaux ont travaillé sur le renouvellement du mobilier du restaurant scolaire.

Il ajoute qu'une consultation a été organisée et présente à l'assemblée, les 2 propositions reçues.

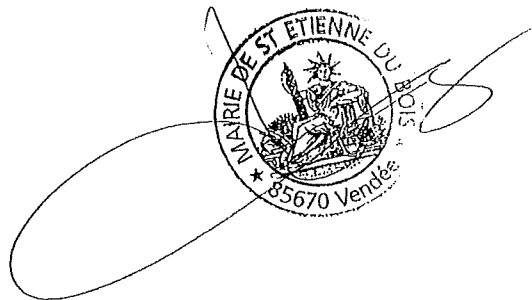
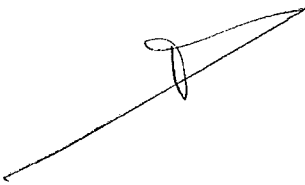
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'offre la mieux disante, de l'entreprise DPC pour l'acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire, d'un montant de 16 401.02€ HT.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et passer commande auprès de l'entreprise.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_04-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023-04 – Extension de l'école publique – Avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 octobre 2022, le conseil municipal a attribué la maîtrise d'œuvre à Stéphane CHABROL, pour l'extension du groupe scolaire « Les Petits Papiers », pour un montant de 39 740€ HT.

Il ajoute que lors de la séance du 28 mars 2023, le conseil municipal a validé l'APD (Avant-Projet Définitif) avec un montant de travaux supérieurs à celui initialement prévu.

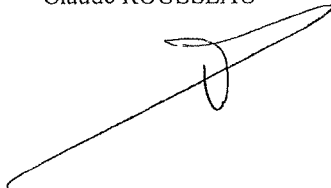
Il présente l'avenant n°1, de l'Architecte Stéphane CHABROL, relatif à la mise à jour des honoraires en fonction du montant des travaux validés au stade APD. La plus-value engendrée s'élève à 5 640€ HT, ramenant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 45 380€ HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte les termes de l'avenant n°1 du marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école « Les Petits Papiers », d'un montant de 5 640€ HT, ramenant le marché à 45 380€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_05-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023-05 – Rénovation 11 et 11 bis Place de l’Eglise – Avenant 3 de l’entreprise MC BAT pour le lot 3 « Gros Œuvre »

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11Bis Place de l’Eglise, le lot n° 3 « Gros Œuvre » de l’entreprise MC BAT a fait l’objet d’un marché notifié le 28/12/2021, pour un montant total de 44 357.04€ HT (PSE inclus).

Il rappelle qu’un avenant n°1 a été validé par le conseil municipal le 15 décembre 2022 pour un montant de 1 286.04€ HT, que l’avenant n°2 a été validé par le conseil municipal pour un montant de 1 245.00€ HT le 24 janvier 2023, ramenant le montant du marché à 46 888.08 € HT.

Afin de parfaire cet ouvrage, certaines adaptations ou modifications sont nécessaires, concernant les travaux afférents au lot n° 3 « Gros Œuvre ».

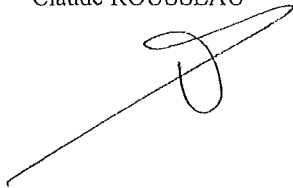
L’ensemble de ces travaux représente une plus-value de 729.98€ HT sur le montant du marché, ramenant le montant du marché à 47 618.06 € HT (PSE inclus).

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

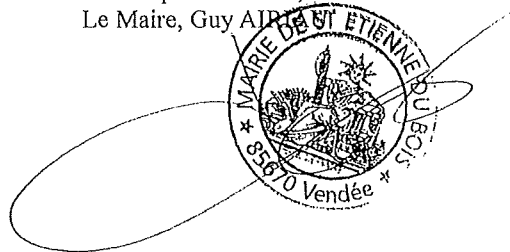
- Adopte les termes de l’avenant n°3 au marché de travaux pour le lot n° 3 « Gros Œuvre », de l’Entreprise MC BAT, pour la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11 Bis Place de l’Eglise, d’un montant de 729.98€ HT, ramenant le montant du marché à 47 618.06 € HT (PSE inclus).
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l’île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023- 06 – Rénovation 11 et 11 bis Place de l’Église – Avenant 1 de l’entreprise EBM pour le lot 2 « Démolition »

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11Bis Place de l’Église, le lot n° 2 « Démolition » de l’entreprise EBM a fait l’objet d’un marché notifié le 28/12/2021, pour un montant total de 14 671.12€ HT.

Afin de parfaire cet ouvrage, certaines adaptations ou modifications sont nécessaires, concernant les travaux afférents au lot n° 2 « Démolition ».

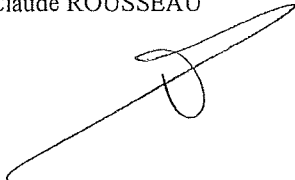
L’ensemble de ces travaux représente une moins-value de 729.98.00€ HT sur le montant du marché, ramenant le montant du marché à 13 941.14 € HT.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

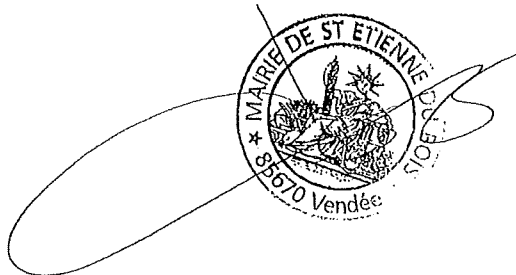
- Adopte les termes de l’avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n° 2« Démolition », de l’Entreprise EBM, pour la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11 Bis Place de l’Église, une moins-value de 729.98 € HT, ramenant le montant du marché à 13 941.14 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_07-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023- 07 – Rénovation 11 et 11 bis Place de l’Eglise – Avenant 2 de l’entreprise MCPA pour le lot 6 « Menuiseries Intérieures »

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11Bis Place de l’Église, le lot n° 6 « Menuiseries Intérieures » de l’entreprise MCPA a fait l’objet d’un marché notifié le 28/12/2021, pour un montant total de 310.43€ HT.

Il rappelle qu’un avenant n°1 a été validé par le conseil municipal le 28 février 2023 pour un montant de 515.84€ HT, ramenant le montant du marché à 10 871.56€ HT.

Afin de parfaire cet ouvrage, certaines adaptations ou modifications sont nécessaires, concernant les travaux afférents au lot n° 6 « Menuiseries Intérieures ».

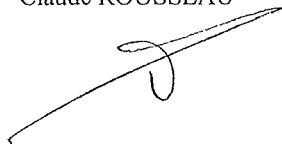
L’ensemble de ces travaux représente une plus-value de 310.43€ HT sur le montant du marché, ramenant le montant du marché à 11 181.99€ HT.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

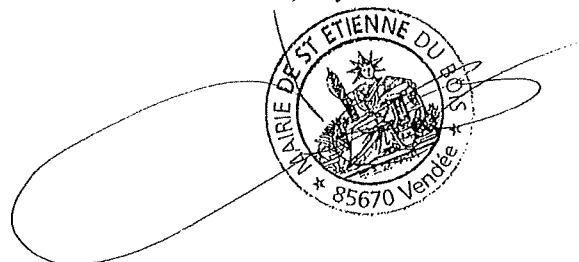
- Adopte les termes de l’avenant n°2 au marché de travaux pour le lot n° 6 «Menuiseries intérieures », de l’Entreprise MCPA, pour la rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés 11 et 11 Bis Place de l’Eglise, d’un montant de 310.43 € HT, ramenant le montant du marché à 11 181.99 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_08-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023- 08 – Bail pour le locatif communal 11 Bis Place de l'Eglise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le locatif communal, sis 11 Bis Place de l'Église, est inoccupé depuis plusieurs mois, et que pendant cette période il a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique.

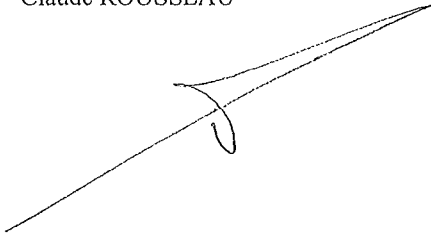
Il indique que pour le remettre en location, il convient de fixer le montant du loyer applicable à partir du 1^{er} juin 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

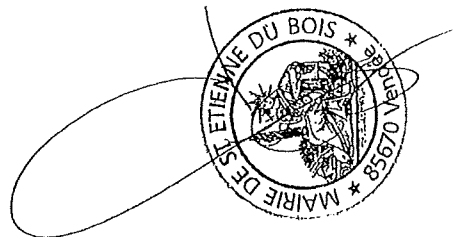
- Fixe le montant du loyer du locatif, 11 Bis Place de l'Eglise, à 450€ par mois, charges non-incluses
- Dit que le loyer sera révisé automatiquement tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_09-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023- 09 – Bail pour le locatif communal 13 Place de l'Eglise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le locatif communal, sis 13 Place de l'Église, est inoccupé depuis plusieurs mois, et que pendant cette période il a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique.

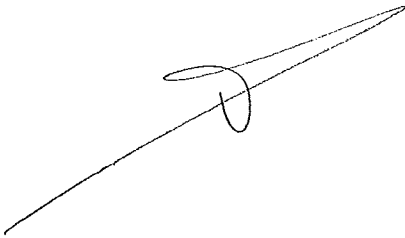
Il indique que pour le remettre en location, il convient de fixer le montant du loyer applicable à partir du 1^{er} juin 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

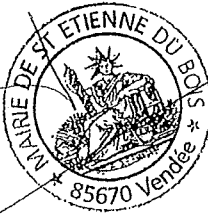
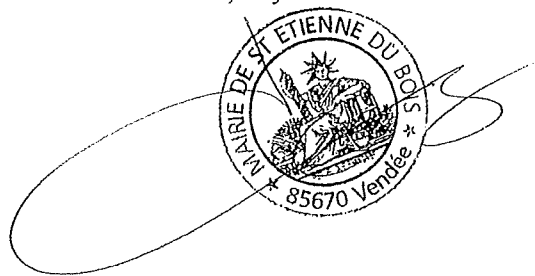
- Fixe le montant du loyer du locatif, 13 Place de l'Église, à 280€ par mois, charges non-incluses
- Dit que le loyer sera révisé automatiquement tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230523-17_05_2023_10-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023- 10 – Convention pour l'effacement des réseaux Orange – Rue de l'Abbé Ténèbre – Tranche 3

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'ORANGE pour les travaux d'effacement de réseaux Télécoms Rue de l'Abbé Ténèbre Tranche 3.

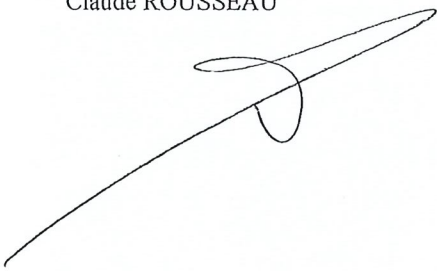
La participation communale est fixée à 3 257€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

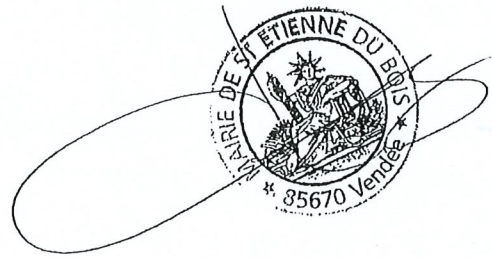
- Adopte les termes de la convention E.ER.210.20.004 présentée par le ORANGE et relative aux travaux d'effacement de réseaux Télécoms, Rue de l'Abbé Ténèbre Tranche 3
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le ORANGE
- Dit que la participation communale est prévue au BP 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 085-218502102-20230517-17_05_2023_11-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

N° 17-05-2023- 11 – Droit de place

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des droits de place ont été votés lors de la séance du 15 décembre 2022.

Il explique que certaines activités nécessitent des branchements électriques et qu'il convient de compléter les tarifs des droits de place, en proposant cette prestation.

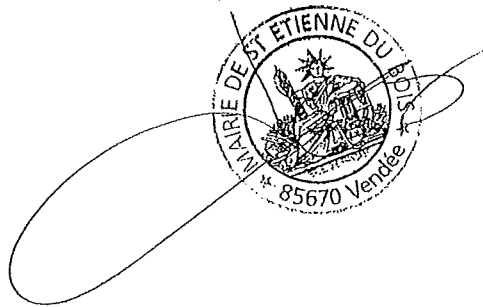
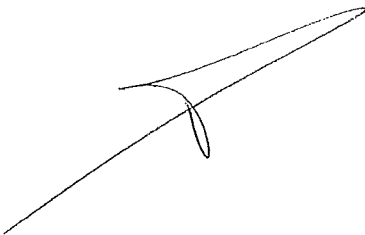
Après en délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

- Doit de place à la journée, sans électricité 4€
- Doit de place à la journée, avec électricité 6€

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 mai 2023

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 14

N° 17-05-2023- 12 – Tarifs et durée des concessions du cimetière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs et la durée des concessions ont été votés lors de la séance du 15 décembre 2022.

Il ajoute que les règlements du cimetière et de l'espace cinéraire ont été validés par le conseil municipal le 24 janvier 2023.

Il explique la durée de 20 ans pour une concession, n'est pas réglementaire. En effet le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les « communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :

- Des concessions temporaires pour 15 ans au plus,
- Des concessions trentenaires
- Des concessions cinquantenaires
- Des concessions perpétuelles »

Après en délibéré, le conseil à l'unanimité,

- Décide de fixer les tarifs comme suit :
 - Concession pour 15 ans 75€
 - Concession pour 30 ans 120€
- Dit que le tarif de la dispersion des cendres (avec plaque non gravée) est maintenu à 30€
- Valide les règlements ci-joint, qui prennent en compte les modifications des durées des concessions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme
Le Maire, Guy AIRIAU

